

CF GROUP HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 116.088.724,50 euros
Siège social : 19, rue Cambacérés – 75008 Paris
918 322 868 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale en date du 20 novembre 2025, il en a été extrait ce qu'il suit.

[...]

* *
*

1. Approbation des conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées

les Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts Actuels, connaissance prise des Documents Visés,

- **confirment** et **déclarent** avoir pris pleine et parfaite connaissance de tous les documents et informations nécessaires à l'examen des résolutions mises au vote, en ce compris les Documents Visés, et avoir été préalablement, régulièrement et suffisamment informés du déroulement des opérations à l'origine desdites décisions ;
- **renoncent**, en tant que de besoin, à tout délai de convocation prévu par les Statuts Actuels ; et
- plus généralement, **approuvent** expressément les conditions dans lesquelles les présentes résolutions sont adoptées.

[...]

Cette résolution est adoptée par les Associés présents ou représentés.

2. Modification des Statuts Actuels à l'effet d'adopter les Nouveaux Statuts

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts Actuels, connaissance prise des Documents Visés,

décide de modifier les Statuts Actuels afin notamment de prévoir la possibilité, pour le comité de surveillance de la Société (le « **Comité de Surveillance** »), de nommer un Directeur Général et de fixer les conditions d'exercice de son mandat social,

décide, en conséquence, d'adopter les Nouveaux Statuts article par article puis dans leur intégralité tel que figurant en **Annexe** des présentes résolutions, avec effet à l'issue des présentes

[...]

Cette résolution est adoptée par les Associés présents ou représentés.

3. Pouvoir pour les formalités


L'Assemblée **confère** tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées aux termes des présentes résolutions.

[...]

Cette résolution est adoptée par les Associés présents ou représentés.

* *
*

Extrait certifié conforme par le Président le 28 novembre 2025

Signé par :

D3ECC4C272F243A...
Monsieur David Peronnin